A∴N∴E∴S∴L∴A∴D∴G∴C∴G∴ du G∴O∴D∴F∴
Rite Français
SOUV∴ CHAP∴ LES IMPARFAITS
N° administratif au R∴ F∴ 7044 - Ten∴ les 2èmes Mercredis du mois à 12 heures 30
Temple: 16, rue Cadet 75009 PARIS
******** ***

Vallée de Paris, le 14 Septembre 6016

T∴S∴& P∴M∴,
Et vous tous, MM∴B∴AA∴FF∴Elus,

Même si les congés sont passés par là, vous vous souviendrez certainement que nous nous sommes quittés en Juin après avoir procédé aux élections.

Dès lors, un certain nombre de B∴AA∴FF∴ m'ont consulté pour que je les renseigne sur l'administration des CChap∴ selon qu'on se réfère au Règlement Général de notre Juridiction ou à la tradition orale et donc fluctuante de notre Souv∴Chap∴,

Alors que nos Commissions d'étude ne travaillent que sur le Rituel et ne prennent pas en compte cet aspect plus « administratif »,

il m'est apparu important qu'à l'occasion de notre Rentrée, nous partagions et, obtenions les mêmes informations et qu'en conséquence, nous partagions tous les mêmes références.

Ainsi, au commencement était le Gd∴O∴D∴F∴.

C'est l'Ob∴ à laquelle nous sommes obligés d'appartenir pour que nous puissions adhérer au Gd∴C∴G∴ du Gd∴O∴D∴F∴ sous-entendant à l'inverse que, quittant sa L∴ Bleue, le B∴A∴F∴ est automatiquement radié de notre Juridiction. Le lien est donc indéfectible.

Dès lors, il y a lieu de retenir à l'idée que c'est le Gd∴O∴D∴F∴ qui est le propriétaire de toutes les Patentes légitimant la pratique des Rites. A ce titre, pendant qu'il administre les trois premiers degrés des LL∴ Bleues, sous sa surveillance constante, il délègue à cinq Juridictions la gestion et la pratique de cinq Rites abordant les degrés DIT « supérieurs ».

C'est ainsi que le Rite Français étant construit sur sept degrés, au sein de notre Souv∴Chap∴, nous pouvons connaître les mystères de quatre Ordres pendant qu'il en existe un cinquième, lui-même décomposé en trois Arches, de nature totalement différente et que je synthétiserais comme étant les dépositaires naturels de la tradition du Rite Français.

Correspondance:
Coordonnées du Secrétaire ou du Très Sage

A∴N∴E∴S∴L∴A∴D∴G∴C∴G∴ du G∴O∴D∴F∴
Rite Français

SOUV∴ CHAP∴ LES IMPARFAITS

N° administratif au R∴ F∴ 7044 - Ten∴ les 2èmes Mercredis du mois à 12 heures 30
Temple: 16, rue Cadet 75009 PARIS

********** ***

Pour les puristes, notons qu'en sa qualité de Gd∴M∴, le 17 Mai 1999, c'est Notre T∴Ill∴F∴ Ph∴ GUGLIELMI, actuel T∴S∴&P∴Gd∴V∴ qui a « refondé » en Juridiction indépendante, le Gd∴C∴G∴-Rite Français pendant que le 03 Septembre 1999, le Convent donnait délégation au Gd∴C∴G∴ du G∴O∴D∴F afin d'administrer et gérer les SSouv∴CChap∴ du R∴F∴.

Aujourd'hui, nous comptons plus de 4 500 B∴AA∴SS∴ et FF∴ répartis dans plus de 200 SSouv∴CChap∴, sous-entendant une progression de près de 10 % / an !

Notre rattachement au Gd∴O∴D∴F∴ implique que notre Règlement Général (R∴G∴) et éventuellement, nos Règlements Particuliers ne puissent pas être contradictoires avec celui de notre Ob∴ et mieux encore, de droit, le R∴G∴ de l'Ob∴ s'applique à notre Juridiction si, une disposition quelconque n'est pas écrite au sein des R∴G∴ des Juridictions !

Ainsi le :

LIVRE DEUXIEME : **LES SOUVERAINS CHAPITRES**
TITRE 1 - **ORGANISATION GENERALE**
Dispose-t-il en son
Art. 2. 1 - **Objet, Administration et Souveraineté**
Le Grand Chapitre Général du Grand Orient de France est composé de SOUVERAINS CHAPITRES
qui se réunissent aux quatre Ordres du Rite Français.
Les Souverains Chapitres se gouvernent librement
dans le respect du Préambule, des Principes fondamentaux et du Règlement Général.
Ils procèdent eux-mêmes à leur recrutement et peuvent établir un règlement intérieur
Qui doit rester conforme au présent Règlement Général.

Sur cette base, pour nous rapprocher de la pratique, ne perdons pas de vue que sous le vocable des « IMPARFAITS », nous vivons quatre organisations qui se complètent et cohabitent.

1/ Sur un plan légal, il existe une Association, régie par la Loi de 1901. A ce titre, le Président, le Secrétaire et le Trésorier sont déclarés en Préfecture. Si, cette phase reste a priori assez transparente dans notre fonctionnement, n'oublions jamais qu'en cas de litige ou d'implication judiciaire, ce sont les détenteurs de ces fonctions qui rendront des comptes devant les tribunaux de l'État.

C'est tellement transparent que depuis Mai 2005 que j'ai été reçu au sein de notre Chap∴, je n'ai jamais été invité à une quelconque Assemblée Générale, je n'ai jamais entendu ou lu de rapports moraux et financiers, alors que, pour toute association, ces trois points restent pourtant des points de passages obligés par la Loi. Je **crois** savoir que Jésus RODRIGUEZ serait le Président, Franck ROINA serait le Secrétaire et Gérard KOTINGAN en serait le Trésorier…

Correspondance:
Coordonnées du Secrétaire ou du Très Sage

2/ Sur un plan administrativo-maçonnique, il existe des « Collèges » qui chacun, sont chargés de fonctions spécifiques dans l'Administration de notre « Cercle ». Citons d'emblée le « Cons∴Chap∴ », érigé en sorte de « Directoire », réunissant tous les B∴AA∴FF∴ reçus au 4ème Ordre. Dans les faits, cette assemblée constate la progression ésotérique, l'activité, l'assiduité de chaque membre et décide en conséquence d'accorder ou pas, le passage à l'Ordre suivant.

Mais, il existe aussi ce que j'appellerais une « Commission sans nom », composée du T∴S∴ & P∴M∴ - Franck ROINA, du T∴S∴ & P∴M∴ d'Honneur (distinction interne à notre Chapitre sans aucune valeur officielle mais tout à fait coutumière en maçonnerie) – Jésus RODRIGUEZ et du T∴ Ill∴ F∴ Jacques LEGRAS.

Ces 3 B∴AA∴FF∴ présentent la particularité d'avoir été là au début de la refondation et, en particulier, ils communiquent et suggèrent au Cons∴ Chap∴ leurs avis sur ce que j'appellerais prosaïquement, les questions d'avancement et d'administration générale de notre Chap∴.

A aucun moment, je n'ai trouvé trace de ces deux collèges au sein du R∴G∴….

3/ Sur le plan ésotérique, expressément prévu par contre dans le R∴G∴ en son LIVRE DEUXIEME – Titre 1 – Art 2.3, il existe les CColl∴ des GGd∴OOff∴, qui devant et avec Vous, pratiquent tous les Rituels attachés à nos Ordres de référence. Aux « Imparfaits », c'est une autre particularité, il a été arrêté depuis quelques années seulement qu'il existerait deux CColl∴ guidant d'une part, les TTrav∴ des 1er et 2ème Ordres et d'autre part, ceux s'inscrivant aux 3èmes et 4èmes Ordres. Cette organisation atypique poursuit le but de privilégier l'implication personnelle des B∴AA∴FF∴dans la vie de notre Chap∴.

A titre personnel, si cela devait être doublé du soin de transmettre, j'imagine que cela pourrait être plutôt porteur du projet maçonnique même si cela ne manque pas de créer des soucis, la bicéphalité générant toujours une certaine complexité atténuée dans notre cadre maçonnique par la Frat∴.

Soulignons qu'officiellement toujours, s'il peut exister des Suppléants pour l'ensemble des Offices, il y aura lieu de retenir deux règles de base :

. à l'exception des trois Lumières, chaque Officier peut se voir adjoindre un suppléant,

. à la condition d'être éligible et bien entendu d'avoir l'âge, tout B∴A∴F∴ peut postuler aux Offices.

A∴N∴E∴S∴L∴A∴D∴G∴C∴G∴ du G∴O∴D∴F∴
Rite Français

SOUV∴ CHAP∴ LES IMPARFAITS

N° administratif au R∴ F∴ 7044 - Ten∴ les 2èmes Mercredis du mois à 12 heures 30
Temple: 16, rue Cadet 75009 PARIS

******** ***

C'est expressément prévu dans le :

LIVRE DEUXIEME : LES SOUVERAINS CHAPITRES
TITRE 3 - ÉLECTIONS AU SEIN DES SOUVERAINS CHAPITRES
Art. 2. 11 - Les Officiers du Souverain Chapitre
Pour être éligible aux autres Offices (Cela vise l'Office de T∴S∴ & P∴M∴ !),
il faut être membre du Chapitre depuis un an au moins.
Des adjoints sont possibles sauf aux trois premiers Offices.

C'est ainsi que tous, vous connaissez le titre et la fonction primale du T∴S∴ que je suis, animateur des 1er et 2ème Ordres pendant que le TS & PM joue le même rôle vis-à-vis des 2 Ordres ultimes.

Dès lors, il y a lieu de noter que si, vous pouvez avoir l'impression que le T∴S∴ occupe une fonction similaire à celle du V∴M∴ de nos LL∴Bleues, il n'en est rien du tout !

Le Gd∴C∴G∴ du Gd∴O∴D∴F∴ ne connaît comme seule autorité naturelle et légitime de notre assemblée que le T∴S∴ & P∴M∴.

Qu'on se le dise et c'est la raison pour laquelle avec, j'espère le sens de la formule, j'ai eu à me présenter la dernière fois comme étant un Gentil Organisateur sans chemise hawaïenne !

4/ Pour suivre, nous évoquerons ensemble une autre spécificité des « IMPARFAITS », les quatre Commissions d'étude des Rituels.

Là aussi, point d'existence règlementaire nationale mais, prise en compte d'une réalité pratique :
. travaillant essentiellement selon le Rituel du 1er Ordre,
. ne pratiquant les autres Rituels qu'à l'occasion de passages d'Ordres,
il a été arrêté que pour éclairer les B∴AA∴FF∴ sur les nouvelles valeurs à développer, des Commissions d'études seraient mises en œuvre afin de progresser selon les principes connus de transmission de la Connaissance.

Deux règles orales ont vu le jour il y a peu :
. les Commissaires-animateurs devront exercer pendant 2 ou 3 années,
. outre la progression dans la démarche, l'assiduité sera évaluée valant motivation et participera objectivement à la possibilité de connaître de nouveaux mystères.

Pour terminer ce propos, j'évoquerais également quelques points originaux, liés à la vie des B∴AA∴FF∴ des « IMPARFAITS » et qu'on ne retrouve pas au sein de notre Juridiction. Les propos qui suivent trouveront racine dans le LIVRE TROISIEME : LES FRANCS-MAÇONS DU GRAND CHAPITRE GENERAL.
Ainsi, officiellement, selon le TITRE 2 - LES CATEGORIES DE MEMBRES – Les Art. 3.8, 3.9 existe-t-il deux catégories de B∴AA∴FF∴ :
. les FF∴ « actifs »,
. les FF∴ « honoraires ».

Correspondance:
Coordonnées du Secrétaire ou du Très Sage

A∴N∴E∴S∴L∴A∴D∴G∴C∴G∴ du G∴O∴D∴F∴
Rite Français
SOUV∴ CHAP∴ LES IMPARFAITS
N° administratif au R∴ F∴ 7044 - Ten∴ les 2èmes Mercredis du mois à 12 heures 30
Temple: 16, rue Cadet 75009 PARIS
******** *

Aux IMPARFAITS, il existe également le statut « d'ASSOCIÉS » qui, de mémoire, paient une cotisation minorée de 60€ sans que je sache aujourd'hui, qui quand et comment cette décision a été prise et accompagnée d'effets…

Autre originalité, si, aux « IMPARFAITS », les règles d'ancienneté dans le grade de Maître sont respectées, au moins selon l'esprit, souhaitant honorer ses B∴AA∴FF∴ et insister sur la confiance qui doit régner entre nous, sur simple présentation du Parrain en devenir, les impétrants sont jugés dignes d'intégrer notre assemblée après avoir rencontré, conformément à l'Art 3.3, le T∴S∴ & P∴M∴ qui se fait généralement accompagné par le T∴S∴ & P∴M∴ d'Honneur, voire le T∴S∴. Je rajouterais qu'aucun travail, sorte de « droit d'entrée » n'est même demandé dans un immédiat.

- Pourtant, le TITRE 1 - RECEPTIONS et les Articles qui suivent prévoient par exemple que :

. la candidature doit être présentée, outre par une Loge Bleue, la Chambre d'Administration, par trois membres actifs d'un Souv∴ Chap∴. Art 3.2…
. Il donne au candidat un sujet de travail à caractère symbolique ou philosophique. Art 3.3…
. Le dossier complet est étudié en Conseil du 1er Ordre et soumis à la décision du Souverain Chapitre. Art 3.4…

Arrivés au terme de ce travail, j'espère que :

Vous tous, MM∴TT∴CC∴ & B∴AA∴FF∴, vous serez plus éclairés sur un aspect que trop peu développé jusqu'alors et que, même si le flacon importe peu au moment de rechercher l'ivresse ésotérico-maçonnique, vous aurez au moins approché comment « LES IMPARFAITS » sont administrés, affirmant une personnalité morale spécifique voire parfois peu orthodoxe au regard du R∴G∴.

Vous, MM∴B∴AA∴FF∴ du 4ème Ordre, détenteurs du grade ésotérique ultime, vous serez désormais tous conscients de votre responsabilité, en tant que membres de droit du « Directoire » comme je le baptisais plus haut, et je ne doute pas que vous ferez tout pour que vive notre Souv∴ Chap∴ et que, selon une sorte d'alchimie spécifique à la F∴M∴, pour peu que nous ayons accès aux règles coutumières ce qui ne semble pas forcément être le cas, vous sachiez faire évoluer la tradition qui teinte nos TTrav∴ et qui surtout, fait qu'avec nos 230 ans de partage avec notre Ob∴, le Gd∴C∴G∴ du Gd∴O∴D∴F∴ continue de porter haut les couleurs du R∴F.

Correspondance:
Coordonnées du Secrétaire ou du Très Sage

A∴N∴E∴S∴L∴A∴D∴G∴C∴G∴ du G∴O∴D∴F∴
Rite Français
SOUV∴ CHAP∴ LES IMPARFAITS
N° administratif au R∴ F∴ 7044 - Ten∴ les 2èmes Mercredis du mois à 12 heures 30
Temple: 16, rue Cadet 75009 PARIS
********** ***

Au titre de conclusions, je souhaiterais vous remémorer et/ou vous transmettre les propos de Philippe GUGLIELMI, notre T∴S∴ & P∴G∴V∴ qui soulignait, il y a quelques temps que :

. la F∴M∴ devait rester un Plaisir…

et, à l'occasion du dernier Congrès, déclarait que :

. s'il existait des Rituels de référence au sein de notre Juridiction, nous étions libres de les employer ou non pour peu que les Constitutions et les Règlements Généraux soient respectés.

Alors, Fond ou Forme, Lettre ou Esprit, Rigueur ou Raideur, puisse la Concorde s'exprimer et faire que notre Souv∴ Chap∴ puisse prospérer en s'appuyant sur des bases solides à même de supporter la construction du Temple.. .

J'ai dit.

B∴A∴F∴Gilles TIRAN

Correspondance:
Coordonnées du Secrétaire ou du Très Sage